

Présents : Sébastien ALLAGNAT, Irène BADIN, Serge BIESSY, Abdelkader BOUKACEM, Jean-Luc FAYET, Jean-Charles GALLET, Martine GAUTHIER, Gilbert LAVAL, Jean-Pierre LOVET, Jean-Luc MION, Yvette MOLLON, Michel NOEL, Jean-Michel POINARD, Anne-Marie RABATEL, Bernard TALBOT, Carine TONEGHIN, Nadine TRUFFAUT, Cécile VINCENT

Excusés : aucun

Madame Nadine TRUFFAUT est nommée secrétaire de séance.

Le Maire ouvre la séance en constatant la présence de l'ensemble des conseillers municipaux.

Approbation de la séance précédente

Aucune modification n'est signalée. Le compte-rendu est donc adopté à l'unanimité.

Délibérations et délégations

Le Maire informe l'assemblée des délibérations et délégations prises depuis la dernière séance.

Délibérations :

- Vote du coefficient multiplicateur concernant la taxe communale sur l'électricité
- Tableau des effectifs : modification de temps de travail

Délégations :

- Convention d'utilisation du gymnase communal par l'AFIPAEIM
- Remboursement de frais de repas

Urbanisme

Le Maire présente les différents dossiers traités.

- Déclarations d'intention d'aliéner (8 dossiers)
- Certificat d'urbanisme (1 dossier)
- Déclarations préalables (11 dossiers)
- Permis de construire (12 dossiers)

Nouveaux points

1/ Réforme des taxes d'urbanisme : vote du taux de la taxe d'aménagement (en remplacement de la taxe locale d'équipement) et des éventuelles exonérations

Monsieur le Maire présente un diaporama sur les modalités de modification des taxes d'urbanisme. En effet, la loi de finances rectificative du 29 décembre 2010 a opéré une importante réforme de la fiscalité de l'urbanisme qui entre en vigueur le **1^{er} mars 2012**. Les nouvelles taxes s'appliqueront aux demandes d'autorisation et aux déclarations préalables déposées à partir de cette date.

Cette réforme prévoit d'une part **la suppression de la taxe locale d'équipement (TLE)**, de la taxe départementale pour le financement des CAUE, de la taxe départementale des espaces naturels et sensibles et d'autre part **leur remplacement par une taxe d'aménagement** dont le taux est composé d'une part communale ou Intercommunale et d'une part départementale.

Les délibérations d'instauration de la taxe d'aménagement doivent être adoptées avant le 30 novembre pour une entrée en vigueur le 1^{er} janvier de l'année suivante (sauf pour 2012 où l'entrée en vigueur se fera le 1^{er} mars) ; elles

sont valables pour une période minimum de 3 ans. Le taux et les exonérations facultatives sont modifiables tous les ans.

La loi autorise des exonérations, selon les types de logements.

L'assiette d'imposition est obtenue en multipliant la surface de la construction par une valeur forfaitaire qui fait l'objet d'un abattement de 50 % pour certaines catégories de constructions (HLM, 100 premiers mètres carrés pour les résidences principales, locaux abritant une activité économique).

Le **taux** appliqué à ce montant est fixé par la collectivité entre 1 % et 5 % ; par ailleurs, la collectivité peut pratiquer des taux différents par secteurs de son territoire pour tenir compte de l'urbanisation de chaque secteur.

Il est proposé au Conseil municipal

- d'instituer sur l'ensemble du territoire communal la taxe d'aménagement au taux de 3 % (le taux actuel de la TLE)
- d'exonérer totalement les logements sociaux, en application de l'article L 331.9 du code de l'urbanisme

Résultat du vote :

- **Opposition : 0**
- **Abstention : 0**
- **Approbation : 18**

La proposition est adoptée à l'unanimité.

2/ Création de la commission « comité des fêtes »

Lors de la dernière réunion, il avait été rappelé que le comité des fêtes avait cessé son activité et que l'animation serait reprise par la commune.

Le souhait est de fixer un nouveau cadre de fonctionnement, à savoir :

- mettre en place une commission composée de 6 élus (les 5 élus faisant déjà partie de la commission animation + 1 élu supplémentaire), de 2 personnes nommées par le Maire (Albert BELMONT et Sébastien TERRAY) et 2 personnes nommées par les associations (a priori Fabien PAILLET et Michel GANDY.).
 - financement : une ligne budgétaire est créée pour financer des animations organisées soit directement par la commune ou en soutien d'associations locales
 - rôle de la commission : programmation des activités, élaboration calendrier des fêtes, gestion du matériel.
- Lorsque la commission sera mise en place, une réflexion sur les tarifs, sur les modalités de prêt sera à prévoir.

Le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal la création de cette commission, selon les principes énoncés.

- **Opposition : 0**
- **Abstention : 0**
- **Approbation : 18**

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3/ Résultats de l'appel d'offres pour la construction du restaurant scolaire

Serge BIESSY présente le résultat de l'appel d'offres, lot par lot, pour la construction du restaurant scolaire. Le coût total du projet, comprenant des options, tranches conditionnelles et honoraires de maîtrise d'œuvre s'élève à 2 216 746.52 €.

Le travail aboutissant au choix des entreprises les moins-disantes a été élaboré par la commission d'appel d'offres, composée du Maire et des trois premiers adjoints, en partenariat avec le bureau d'étude pour l'analyse technique. Ont également été associés les membres de la commission bâtiment.

Trois commissions d'appel ont été organisées :

- une première pour l'ouverture des plis et la vérification des pièces administratives
- une seconde pour la présentation des études de prix et études techniques faites par le bureau d'études
- une troisième pour arrêter la liste des entreprises retenues et choisir les options et tranches conditionnelles.

Le Maire propose au conseil municipal de valider les travaux de la commission d'appel d'offres, et de l'autoriser à signer les marchés.

Résultat du vote :

- **Opposition : 0**
- **Abstention : 0**
- **Approbation : 18**

Le conseil municipal autorise le Maire, à l'unanimité, à signer les marchés pour la construction du restaurant scolaire.

4/ La Poste de Saint-Victor de Cessieu

Le Maire refait un historique des rencontres organisées avec le Directeur de la Poste :

- il y a un an le directeur de l'enseigne « La Poste » de la Tour du Pin a sollicité un rendez-vous pour annoncer une modification d'horaires du bureau de Saint-Victor de Cessieu.
- le 5 septembre dernier, une nouvelle rencontre a eu lieu sur sa demande, où la décision de fermer le bureau de poste au 31 décembre 2011 a été annoncée, en proposant deux alternatives :
 - . une agence postale communale,
 - . un point poste chez un commerçant.

Le bureau municipal a alerté l'association des Maires de l'Isère et a adressé un courrier à l'ensemble de la population sur cette situation.

Un collectif d'habitants s'est constitué et a engagé une pétition, qui a recueilli plus de 1 400 signatures.

Il a été décidé :

- de refuser la fermeture de la Poste,
- de lancer une enquête courant novembre, pour voir auprès de la population ce qui conviendrait le mieux en termes d'horaires, avec de préférence une démarche de porte à porte.
- d'insister sur le fait que Saint-Victor de Cessieu a été classé par le SCOT comme bourg relais, pouvant apporter des services aux communes avoisinantes, ce qui semble contradictoire avec la fermeture envisagée.
- de souligner le soutien de plusieurs Maires de la Vallée de l'Hien dont la population utilise les services de la Poste de notre commune.

Le Maire soumet au conseil l'autorisation de poursuivre la démarche pour refuser la fermeture du bureau de poste dans la commune.

- **Opposition : 0**
- **Abstention : 0**
- **Approbation : 18**

5/ Tarif d'utilisation des équipements municipaux

Dans le cadre de l'utilisation des installations communales par des associations extérieures ou par des intervenants particuliers qui organisent des activités culturelles, sportives ou autres, il est souhaitable de fixer un tarif horaire.

Compte tenu du fait qu'un tarif a été voté par la communauté de communes, il est proposé d'adopter ce tarif pour les locations énoncées. Il serait de 10,15 € de l'heure, qui comprend le chauffage, l'assurance, la sécurité des locaux et les fluides.

Résultat du vote :

- **Opposition : 0**
- **Abstention : 0**
- **Approbation : 18**

La proposition de tarif pour la location des équipements communaux est adoptée à l'unanimité.

Compte-rendu des adjoints

Gilbert LAVAL – Voirie, environnement

Voirie :

- la dernière tranche des trottoirs de Mornas touche à sa fin.
- cette tranche de travaux est estimée à 26 000 € ; 16 000 € ont été consacrés au point à temps
- restent à tracer la bande centrale à la charge du Conseil général et les bandes latérales prises en charge par la commune
- les regards de la commune ont été nettoyés par l'entreprise AOSTE VIDANGE. Ils devraient intervenir à nouveau sur une demi-journée pour achever ces travaux.

Environnement :

- Forêt de Vallin : un parking vient d'être fait à l'entrée des 4 sapins
- un abri bus a été posé au Tardivet
- la commission travaille sur les Illuminations
- en 2012 : pose de jeux d'enfants est envisagée.

Electrification :

- le poste du Tardivet est opérationnel

Jean-Pierre LOVET, Affaires scolaires et personnel :

Bilan du restaurant scolaire :

- septembre, en moyenne : 123 repas enfants ; 5 adultes 23 garderies le matin et 25 le soir

Affaires scolaires :

- 92 enfants sont inscrits en maternelle
- 174 en élémentaire
- la commune participe à hauteur de 25 448 € pour 266 enfants soit 95.66 € par enfant (50 € activités obligatoires, 45 € de fournitures)

Effectifs : actuellement, 85 enfants sont recensés pour la rentrée scolaire 2012, ce qui entraîne en risque de fermeture la 4^{ème} classe.

Serge BIESSY, bâtiments communaux :

Ancienne école maternelle : une réfection du couloir (toile de verre et peinture) et des sanitaires (idem + pose d'un sous-plafond) est prévue pendant les vacances de Toussaint.

Devis demandé pour stores classe maternelle.

Devis pour changer les fenêtres de la mairie.

Cimetière : un columbarium de 6 places a été commandé.

Vieux cimetière : un bassin va être installé, qui permettra de stocker les arrosoirs. Un système de bouton poussoir est prévu.

Local des cantonniers : un nouveau rapport du bureau d'étude informe que ce local comporte de l'amiante au niveau du toit.

Martine GAUTHIER, affaires sociales, CCAS :

Commission réunie le 28 septembre :

- colis de Noël 2011. Seront refaits en collaboration avec les commerçants de la commune, en essayant de garder le même budget. Colis pour l'hôpital : en collaboration avec la coordination gérontologique.

Prochaine réunion se fera début novembre pour affiner la composition des colis et leur nombre ;

29/09 : AG coordination gérontologique à Saint-Geoire en Valdaine

18/10 : AG Fédération des Aînés ruraux (le club de Saint-Victor de Cessieu est adhérent).

- des rendez-vous ont été assurés par Martine GAUTHIER au domicile d'habitants pour les aider dans des démarches administratives (téléalarmes, demande auprès du Conseil général).

- en mars 2012 : un concert à l'église devrait être organisé.

Jean-Luc FAYET, animation :

- 26 et 27 novembre : marché de Noël. Ouverture à 17 heures le samedi. Repas choucroute et soirée dansante proposée. Le dimanche, le repas est organisé par l'association Générations Moulinstock.

Le sou des écoles s'occupe de la buvette et organise une tombola.

- Cérémonie du 11 novembre : elle aura lieu à 9 h 30. Deux classes d'élémentaire devraient participer. Une petite collation leur sera offerte.

Forêt de Vallin : une zone près de la mare a été aménagée. Les chemins ont été élargis et un parking construit. Il reste à prévoir la signalétique pour flécher jusqu'à cette plateforme. Des bancs vont également être installés.

Abdel BOUKACEM, information et communication :

La commission s'est réunie fin septembre.

Point sur le bulletin de fin d'année. A priori, orientation sur la construction du restaurant scolaire.

7 novembre : retour attendu des articles des adjoints. Le souhait est que le journal soit prêt à diffuser autour du 18/12.

Site Internet :

- Site Internet : depuis son ouverture en avril : 77 203 consultations du site, dont un certain nombre de connections depuis l'étranger. Les rubriques actualités, évènements et téléchargements sont très visitées.

- de nouvelles rubriques ont été créées (culture, où sortir)

- des adresses mail professionnelles seront également créées (urbanisme, administration, etc...).

- Un nouveau livret de famille a été proposé, avec un étui au logo de la commune. Des stylos, présentés dans un étui assorti seront également offerts à l'occasion des mariages.

Compte-rendu CCVH

Déchetterie de Saint-Victor de Cessieu : début septembre 2011, expertise visuelle de DEKRA qui a entraîné la fermeture de la déchetterie, le 25 septembre.

Le 04 octobre : rencontre avec le constructeur de la déchetterie (société INOVERRE), qui a abouti sur la signature d'un contrat de maintenance de 5 ans. Les frais de fonctionnement sont pris en charge par le SMND, les investissements par la communauté de communes.

Les travaux ont débuté lundi 17 octobre 2011. La réouverture est prévue pour début novembre.

Au 1^{er} janvier 2012, le SMND s'est engagé à recycler 75 % des déchets. Pour la CCVH les pistes envisagées sont :

- renforcement du nombre de bacs à verre

- suppression des bacs à journaux : les journaux et magazines seront mis dans les sacs jaunes.

- Incitation à la récupération du papier dans les écoles, services publics, associations, etc...

Compte-rendu syndicats

SMABB : modification de statuts lors d'une réunion du 19 octobre 2011.

Syndicat des collèges : gère les équipements sportifs (gymnase) liés aux collèges de la Tour du Pin. Le syndicat avait passé une convention avec la commune de la Tour du Pin pour les travaux de la piscine. Or, cette compétence a été transférée à la communauté de communes des Vallons de la Tour. Convention à renégocier.

Les statuts ont été modifiés et recentrés exclusivement sur la gestion des équipements sportifs.

Dans le cadre du schéma de coopération intercommunale, le Préfet a demandé au syndicat de se positionner sur son obsolescence. Le syndicat a proposé une motion à la commission départementale de coopération intercommunale en demandant que la gestion de l'équipement sportif soit transférée au Conseil général, dans le cadre de la compétence « collège ».

Le Maire propose d'entériner cette motion.

Résultat du vote :

- **Opposition : 0**
- **Abstention : 0**
- **Approbation : 18**

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Questions diverses

Logements OPAC : le projet de créer 10 nouveaux logements et réhabiliter les logements anciens se précise. Une chaufferie bois sera construite pour alimenter l'ensemble.

Le recrutement de l'agent technique se poursuit. 7 personnes seront reçues sur 40 candidatures reçues.

Séance levée à 23 h 00